

COMMUNE DE FELINES - CIMETIERE COMMUNAL

N° 192



Concession perpétuelle accordée en 1978 à AMEZIANI pour y fonder la sépulture de sa famille

Défunts inhumés

AMEZIANI

Aujourd'hui, le **15 octobre 2022** à 17 heures, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de **Madame MISSONNIER Delphine** et **Monsieur DARLE Stéphane, Adjoint au Maire**, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

TOMBE EMBROUSSAILLÉE, ÉTAT D'ABANDON

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès verbal.

M. MEYZONET Philippe
Maire

Mme MISSONNIER
Delphine, Adjointe au Maire

M. DARLE Stéphane
Adjoint au Maire